



DÉPARTEMENT
GARD

AGGLOMERATION DU GARD
RHODANIEN

ARRONDISSEMENT
Nîmes

Élection du 1^{er} vice-
président

Effectif légal
du conseil communautaire
75

PROCÈS-VERBAL

Nombre de conseillers en
exercice
75

DE L'ÉLECTION DU 1^{er} VICE-PRESIDENT

Date convocation

24/09/2024

Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote

0

b. Nombre de votants (enveloppes déposées)

75

c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)

2

d. Nombre de bulletins blancs (art. L. 65 du code électoral)

5

e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]

64

f. Majorité absolue

36

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Emmanuel LE PARCNEUX	12	doize
Valère SEGAL	52	cinquante-deux

Proclamation de l'élection du premier Vice-Président

M/Mme Valère SEGAL a été proclamé(e) premier Vice-Président et immédiatement installé(e.)

. Clôture du procès-verbal

Le présent procès-verbal, dressé et clos, le 30 septembre 2024, à 18h45 heures en double exemplaire⁽¹⁾ a été, après lecture, signé par le président (ou son remplaçant), le conseiller communautaire le plus âgé, les assesseurs et le secrétaire.

Le président,



Le conseiller communautaire le plus âgé,

Mme Monique GRAZIANO-BAYLE

Le secrétaire,

M. Guy BODANUEL

¹ Le premier exemplaire du procès-verbal est conservé au secrétariat de la mairie avec un exemplaire de la feuille de proclamation. Le second exemplaire doit être aussitôt transmis, avec toutes les autres pièces annexées, au représentant de l'État.